

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 13 janvier 2025

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Gisèle JEAN, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Thierry PERROT, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Arlette DEVILLE,

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(e)s excusé(e) : Hugues MANESSE a donné pouvoir à Gisèle JEAN

Jean SOUCHAUD a donné pouvoir à Catherine PAPILLIER

Étaient absent(e)s : Armelle PAGEAUT, Lesley KOOLMAN

Secrétaire élu : Didier NIQUET

OBJET : SUBVENTION ACTIV3 – TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention ACTIV3 au département en vue de soutenir les projets d'investissement sur le budget mairie.

Elle propose le plan de financement suivant :

NATURE	ENTREPRISES	PRIX HT	FINANCEMENT	MONTANT
Eclairage mairie et salle du conseil	LANNEAU Electricité	2 307,68 €	ACTIV 3	3 499,71 €
Peintures salle du conseil	NUANCESUNIKALO	280,80 €		
Dalles plafond salle du conseil	Menuiseries BRUNET	1 786,16 €	AUTOFINANCEMENT (20%)	874,93 €
TOTAL		4 374,64 €		4 374,64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DECIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif 2025
- AUTORISE Mme le Maire à faire la demande de subvention auprès du département de la Vienne

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Le secrétaire,
Gisèle JEAN Didier NIQUET



AR Prefecture

086-218602035-20250120-D2025_002-DE
Reçu le 23/01/2025
Publié le 23/01/2025